



**HAL**  
open science

## Chasse au trésor et pillage du patrimoine archéologique : un enjeu de médiation

Guillaume Rovet, Grégory Compagnon, Nicolas Minvielle Larousse, Sébastien Champeyrol, Mathieu Rué, Florent Somnier-Lavall

### ► To cite this version:

Guillaume Rovet, Grégory Compagnon, Nicolas Minvielle Larousse, Sébastien Champeyrol, Mathieu Rué, et al.. Chasse au trésor et pillage du patrimoine archéologique : un enjeu de médiation. Daniel Jacobi; Fabrice Denise. Les médiations de l'Archéologie, Editions MKF; OCIM; Editions universitaires de Dijon, pp.171-185, 2017, 978-2-11-151842-1. hal-04847337

**HAL Id: hal-04847337**

**<https://hal.science/hal-04847337v1>**

Submitted on 19 Dec 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**HAL**  
open science

## Chasse au trésor et pillage du patrimoine archéologique : un enjeu de médiation

Guillaume Rovet, Grégory Compagnon, Nicolas Minvielle Larousse, Sébastien Champeyrol, Mathieu Rué

► **To cite this version:**

Guillaume Rovet, Grégory Compagnon, Nicolas Minvielle Larousse, Sébastien Champeyrol, Mathieu Rué. Chasse au trésor et pillage du patrimoine archéologique : un enjeu de médiation. Daniel Jacobi; Fabrice Denise. Les médiations de l'Archéologie, Editions universitaires de Dijon, pp.171-185, 2017, 978-2-11-151842-1. hal-01901939

**HAL Id: hal-01901939**

**<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01901939>**

Submitted on 10 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# CHASSE AU TRÉSOR ET PILLAGE DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE : UN ENJEU DE MÉDIATION

Guillaume Rovet

Chargé de missions culturelles et patrimoniales, concepteur de projets

Grégory Compagnon

Libraire, membre du Groupe de Recherche Archéologique de Tournus

Nicolas Minvielle-Larousse

Doctorant, Aix Marseille Université, CNRS, LA3M, Aix-en-Provence

Sébastien Champeyrol

Archéologue, médiateur culturel

Mathieu Rué

Géoarchéologue, Paléotime

Le pillage consiste à extraire en dehors de tout cadre légal un objet d'intérêt archéologique ou historique. Pillier se définit dans le *Grand Robert* par « *dépouiller avec violence, en s'emparant de ce que l'on trouve à son gré, en commettant des dégâts* ». C'est donc un acte où se mêlent spoliation et destruction, qui dans le domaine de l'archéologie se traduit par une perte d'informations contextuelles. Le développement de ce phénomène nécessite des mesures d'urgence pour préserver le patrimoine archéologique.

Alors que dans les pays économiquement pauvres les pilleurs sont en très grande majorité stimulés par l'appât du gain, dans l'ouest de l'Europe, les motivations sont plus variées et complexes. Ce sont de petits collectionneurs privés qui sont à l'origine de la majorité des pillages en allant eux-mêmes prélever les objets archéologiques *in situ*. L'utilisation de détecteurs de métaux, le ramassage de surface et la fouille clandestine sont les principaux modes de prélèvement. Pour répondre à la demande de biens culturels, certains pilleurs européens se sont de surcroît professionnalisés. Aussi absurde que cela puisse paraître, la facilité d'acquérir des objets et une relative impunité caractérisent le pillage européen aujourd'hui (Compagnon, 2011).

L'archéologie est une discipline inscrite dans la Cité. Si les acteurs de l'archéologie ont comme objectif de transmettre leurs recherches au public, ils devraient aussi avoir la responsabilité de l'alerter lorsque le patrimoine est ainsi mis en danger. Dans cette contribution, nous tenterons d'abord de mettre en évidence les principaux moteurs du pillage. Ils se fondent sur d'anciennes pratiques et représentations de l'archéologie toujours répandues malgré l'évolution de la discipline. Puis, nous proposerons quelques exemples sur la prise en compte et les réponses apportées à ce phénomène complexe. Informer, responsabiliser, diffuser les résultats des recherches, former et encadrer les pratiques bénévoles : les acteurs et médiateurs de la discipline sont en première ligne.

## LES MOTEURS DU PILLAGE

### Un héritage : la collection

Pour les Européens, le Grand Tour à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle s'accompagnait presque toujours de collecte d'objets, alimentant les cabinets de curiosités. Les escales archéologiques ont été une source intarissable d'inspiration pour les auteurs de l'époque (Schnapp, 1993). Toujours en Europe, au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, cela a été surtout l'affaire d'érudits qui ont exploré des sites proches de chez eux. Or, ce phénomène axé uniquement sur la collecte de l'objet s'est démocratisé au cours du XX<sup>e</sup> siècle. La multiplication des moyens d'acquisition des biens culturels a largement amplifié et nourri un désir addictif pour les choses anciennes. Ce sont dans les pays développés que l'on retrouve l'immense majorité des musées archéologiques, des revues spécialisées et des maisons de ventes aux enchères. Non seulement les mécanismes de l'offre et de la demande ont été dynamisés, mais ils ont également conduit les nouveaux collectionneurs à chercher eux-mêmes des vestiges en dehors des cadres légaux et scientifiques qui se sont construits en parallèle.

Sur le marché des antiquités, les ventes les plus lucratives concernent naturellement les objets d'exception. Pour certaines catégories, la demande est si forte que leur valeur marchande va croissant pour atteindre des sommes colossales en millions d'euros. Ces objets deviennent des valeurs spéculatives. En 2014, Christie's Londres vendait la sculpture égyptienne Sekhemka pour 15,7 millions £. Un bacchus en bronze, déclaré « trouvé en vallée du Rhône », était vendu 509 000 \$ le 12 avril 2016 par Christie's à New York. Enfin une monnaie Omeyyade en or atteignait une somme record avec Morton & Eden en 2011 avec plus de 3 millions de £.

Ces transactions aiguissent les appétits et stimulent les pillages. Cependant, même avec peu d'argent, en utilisant les plates-formes de vente en ligne, qui deviennent un des vecteurs clés des ventes, il est possible de constituer une collection d'objets anciens (sur Ebay, Leboncoin, Delcampe on peut trouver nombre de « fibules », « boucles antiques » ou carrément des lots de « détection »). Cette manne, alliée à l'accroissement des moyens financiers des acheteurs, aux facilités d'acquisition, au manque d'obligation de traçabilité et à l'absence pour certains de « barrière morale », est en soi une incitation à collectionner. Sans compter que le collectionnisme est pour certains un puits sans fond.



*- S'accaparer le patrimoine c'est bien ! -*

Dessin de Florent Somnier-Lavall  
© 2016 flowr@redsoap.com

Même s'il est difficile de quantifier l'ampleur des pillages, en France, l'association HAPPAH (Halte au Pillage du Patrimoine Archéologique et Historique) estimait en 2011 que 10 000 utilisateurs réguliers de détecteurs de métaux pratiquaient des prospections illégales. Sur le postulat d'un prélèvement par semaine et par personne ce sont au moins 520 000 objets qui sont vraisemblablement collectés chaque année. Les sites en cours de fouilles sont eux-mêmes visés. Mais l'ensemble du territoire est concerné : les surfaces agricoles bien sûr, mais aussi les grottes, les mines et les domaines forestiers, fluviaux, littoraux, subaquatiques, entre autres ; toutes les périodes sont concernées, avec dans certaines régions une prédilection pour le *militaria* des deux dernières guerres mondiales.

## L'éloge de la chasse au trésor

Cet engouement est appuyé par le prosélytisme, direct ou indirect, de plusieurs types de médias : livres, magazines, guides, émissions de radio, de télévision, etc. Les sujets abordés prennent souvent un cadre historique mais c'est avant tout la quête, la résolution d'énigmes et l'aventure qui tiennent en haleine le public. Pour exemple, au sein d'un corpus de 44 émissions mettant en scène le travail des archéologues à Pompéi, Céline Schall a démontré que 25 d'entre elles étaient malgré tout centrées sur la « célébration de la trouvaille » (Schall, 2010, p. 259). Bien plus directes, des chaînes américaines utilisent depuis le début de l'année 2012 cet engouement avec le concept de télé-réalité, d'abord dans un programme nommé *American Digger* (renommé *Savage Family Diggers*), puis à partir de 2013 sur la chaîne du National Geographic avec *Diggers*. Plus proche de nous, en Grande Bretagne ont été produits : *Nazi War Diggers* (renommé *Battlefield Recovery*), *Britain's Secret Treasures*. En scénarisant des aventures récompensées, ces séries deviennent des modèles et créent une demande. Ce faisant, elles stimulent le marché des détecteurs de métaux.



- Tout vient à point à qui sait creuser -

Dessin de Florent Somnier-Lavall  
© 2016 flowr@redsoap.com

La France n'est pas en reste. Hormis les nombreux forums internet, il existe différents magazines spécialisés dont *Le Fouilleur*, *Monnaies & Détections*, *Détection Passion*. Les associations de détection, parfois pilotées par des commerçants, sont régulièrement présentes dans la presse écrite et à la télévision. En 2015, un « Salon de la détection » se tenait à Paris. La publicité inscrite sur le site de l'organisateur, *Détection passion*, est de mauvaise augure : « 1975 marquait l'apparition des premiers détecteurs de métaux. Il aura donc fallu attendre 40 ans "l'âge de maturité" pour qu'ait lieu le premier salon entièrement consacré à la détection de loisir ». De fait, il est reconduit en 2016. Les commerçants n'ont malheureusement pas attendu la tenue d'un pareil salon pour mettre en avant leurs produits. De multiples rallyes sont régulièrement organisés au cours desquels la publicité des fabricants se mêle à des concours de détection. Lors de ces rallyes, des jetons métalliques sont dispersés à travers champs pour faciliter l'écho des machines.

À plus grande échelle, en Angleterre et au Pays-de-Galles, un dispositif nommé Portable Antiquities Scheme, (cogéré par le British Museum) a pour but d'encourager le public à déclarer ses trouvailles, même minimes, aux autorités compétentes. Il libéralise la pratique des détecteurs de métaux en dehors de quelques milliers de sites protégés. Cette expérience montre que seule une petite majorité de metal detectorists déclare les trouvailles, et ce dans une faible proportion (Gill, 2010 ; Robbins 2014, p.14). Même si ce système réduit le risque de voir disparaître certains objets dans le marché illégal, cette gestion libérale est une forme d'encouragement à prélever des objets archéologiques, à chasser l'objet. On est dans une forme d'incitation à la recherche matérielle plutôt que dans un encouragement à pratiquer l'archéologie avec ses protocoles.

En revanche, dans le sud de l'Europe et en Irlande, la majorité des archéologues et des gouvernements résiste à cette tentation libérale et tente de dissuader la recherche d'objets archéologiques en dehors de cadres réglementaires. Mais quel que soit le cadre choisi, le respect et l'application des lois posent des problèmes dans les différents pays européens.

Notons également un certain paradoxe des institutions muséales qui abritent des collections archéologiques. Si ces dernières assument une médiation autour du métier de l'archéologue pour démystifier le « chasseur de trésor » et expliquer la démarche scientifique d'un chantier de fouille, il n'en demeure pas moins que le vocabulaire ou les titres de leurs propres expositions sont parfois équivoques ; par exemple, en 2014 *Trésor ? / Trésor ! Archéologie au cœur de l'Europe* au Musée royal de Mariemont. « La production muséale fait apparaître de réelles contradictions, celles des organisations hybrides évoluant entre recherche et événement, diffusion et conservation, loisir et délectation, consommation et éducation » (Tobelem, 2010).

## Motivations et préjugés

Pour les utilisateurs de détecteurs de métaux, la première acquisition de l'appareil est souvent liée au mythe du trésor et à l'envie d'exercer une activité de plein air. Se mêlent le désir d'assouvir un rêve d'enfance autant que l'émotion de pouvoir être en contact direct avec des témoins du passé. Il y a là un souhait de toucher l'Histoire et de s'appropriier ses vestiges : « *le contact avec les objets issus du passé ouvre l'espace d'une expérience de dépaysement* » (Voisenat, 2008). L'enrichissement soudain, la quête de fortune sont d'autres éléments moteurs. Il y a un espoir, un désir de magots en or ou de trésors numismates. Même si une majorité d'entre eux abandonnent rapidement la détection, déçus par le faible rendement d'une pratique novice, certains persistent et deviennent au fil de l'expérience des chasseurs d'objets efficaces.

Cependant, la plupart ne perçoivent pas forcément les conséquences de leurs prélèvements. Ce sentiment peut être renforcé par l'absence d'archéologues bien implantés localement (les archéologues ne viendront jamais ici) mais également par le peu de visibilité du patrimoine archéologique (rien n'est signalé, je peux y aller). Beaucoup de superstitions et d'idées reçues persistent. Certains pensent sincèrement être archéologue amateur et participer à la connaissance du passé, quand d'autres usent de prétextes (recherche d'objets perdus, dépollution d'objets métalliques...) (Pautrat, Schoellen, 2011). De plus, si certains sont désintéressés financièrement, d'autres au contraire sont animés par l'appât du gain.



Photo © Création Guillaume Rovet, 2016

## DES RÉPONSES AU PILLAGE : SENSIBILISATION, MÉDIATION et EXPÉRIMENTATION

### Le rôle des institutions

Les pratiques illicites concernant les biens culturels sont condamnées par des dispositifs internationaux de protection du patrimoine (sous tendus par les ratifications des États). Citons principalement la Convention de La Haye de 1954, Convention de l'UNESCO de 1970, Unidroit de 1995 sur les biens culturels volés et illicitement exportés (la France ne l'a pas ratifiée) et la convention sur la protection du patrimoine subaquatique de 2001. Le Conseil de l'Europe s'est aussi saisi de la question dès 1969 (Convention de Londres). Cela a abouti à la révision du texte en 1992 (Convention de Malte). Celle-ci engage juridiquement les pays à s'accorder avec les principes pour la protection des biens archéologiques en tant que source scientifique et documentaire.

Depuis les années 2000, des actions de sensibilisation à destination des professionnels, du grand public et notamment à destination des touristes se sont multipliées. En 2014, l'UNESCO a lancé une série de vidéos « *Le patrimoine culturel c'est l'identité. Ne le volez pas !* ». Le message porte sur la traçabilité et l'origine des biens, pour s'assurer qu'ils n'aient



pas été pillés ou volés. Des bonnes pratiques destinées à être diffusées dans les aéroports et sur d'autres supports comme Internet. En effet « *Alors que l'achat de souvenirs soutient le développement des industries culturelles locales, l'exportation illicite de biens culturels protégés pose un sérieux risque, non seulement au patrimoine culturel lui-même, mais aussi au potentiel de la culture en tant que premier vecteur de développement économique* ».

L'Icom, dont les membres adhèrent à un code de déontologie, développe des outils de recueil d'informations et de sensibilisation. Elle multiplie ainsi les listes rouges qui recensent les zones particulièrement vulnérables (notons que ce type de liste existe pour les espèces menacées depuis 1964, UICN), et les biens culturels en danger afin d'empêcher leur exportation illégale et leur vente. Ce sont avant tout des outils facilitant l'identification des objets destinés aux douaniers. Leur multiplication ces dernières années montre cependant toute la difficulté de la sensibilisation : « *collectionner des antiquités n'est pas vu comme une activité potentiellement criminelle, sans compter la bonne conscience d'acheteurs qui pensent qu'en se portant acquéreurs ils sauvent des objets en péril* » (dossier de presse 2015 de la Liste rouge pour la Libye). En 2014, L'Icom met en ligne l'Observatoire international du trafic illicite des biens culturels.

La France se veut en première ligne sur les enjeux du Patrimoine et sa protection. Ainsi, la situation en Afghanistan puis au Moyen-Orient, les destructions répétées (Mossoul, Palmyre...) ont été des éléments déclencheurs d'une prise de conscience collective et semblent avoir ouvert un contexte favorable. Le rapport *Cinquante propositions françaises pour protéger le patrimoine de l'Humanité* portant sur des situations de conflits armés a été remis au Président de la République en novembre 2015. Des tables rondes et des discussions avec le monde du marché de l'art et des antiquités sont également menées, avec l'objectif de rendre le marché plus transparent et de renforcer la coopération des acteurs. « *Self regulation does not work. Effective legislation and effective law enforcement are necessary, but supply chain due diligence and market transparency are critical* » (Hardy 2015) (« *L'auto-régulation ne fonctionne pas. Une législation efficace et l'application efficace de la loi sont nécessaires, mais la vérification préalable de la chaîne d'approvisionnement et la transparence du marché sont cruciaux* »).



- Mauvaise foi, bons profits -

Dessin de Florent Somnier-Lavall  
© 2016 flowr@redsoap.com

Mais qu'en est-il du patrimoine national *in situ* ? En France, la question des détecteurs de métaux ne cesse de faire débat. S'appuyant sur les recommandations du Conseil de l'Europe (1981), des pétitions d'archéologues puis une campagne médiatique (« Laissons l'histoire en place » 1983) ont précédé la loi de 1989 sur l'utilisation des détecteurs de métaux. Le Conseil national de la recherche archéologique (CNRA) a remis au Ministre de la Culture et de la Communication (MCC), en février 2011, un rapport intitulé *Détecteurs de métaux et pillage : le patrimoine archéologique national en danger*. Le gouvernement s'appuie notamment sur ce rapport pour répondre aux questions des parlementaires. Dans cette même optique, le MCC propose depuis 2012 une plaquette destinée au grand public *Le patrimoine est un bien fragile et non renouvelable*.

Sur le volet répression (la sensibilisation ne marche pas pour tout le monde), les rares actions en justice sont généralement relayées par les médias. Ainsi en 2015, le procès à Montpellier de pilleurs d'épaves condamnait à de la prison ferme et de lourdes amendes (720 000 euros de dommages et intérêts). La médiatisation de ces « affaires » est un moyen de prévention et de rappel de la loi.

Toutefois, quel est le poids de toutes ces actions ? Le discours de la chasse au trésor, avec quête et découverte, reste plus séduisant pour certains que la voix des archéologues. Ainsi, une recherche avec les mots clés, « détection » et « trésors » ou « metal detecting » sur Youtube, amènent des résultats parfois au million de vues. À l'inverse, des chaînes comme celle de l'Inrap plafonnent au mieux à quelques dizaines de milliers de consultations.

### **L'apport des musées**

Lieu privilégié de médiation entre les chercheurs et les publics, la présentation muséographique des objets archéologiques a pour héritage une vision issue de l'histoire de l'art et de la collection. Les musées se doivent néanmoins d'assumer « *le poids de leur propre histoire et faire les bons choix éthiques* » (Desmarais et Hilgert 2015). Dans un autre domaine, Michel Van-Praët du Muséum national d'Histoire naturelle soulignait les enjeux des musées de sciences de la nature et de l'homme face à la crise globale de l'environnement, et prônait un rôle à tenir de « lanceurs d'alerte », les musées ayant « une responsabilité sociale majeure » (*Les nouvelles de l'Icom* n°3-4 2015 p. 8).

S'agissant des musées archéologiques, des initiatives se développent afin de prendre en compte la problématique du pillage *in situ*. Par exemple, des fiches d'information ont été insérées dans l'espace lecture de l'exposition *Camargue, archéologie et territoire* (décembre 2015 - juin 2016) au musée départemental Arles antique. L'exposition *Taupe niveau, le passé vu du sous sol* (décembre 2014 - avril 2015) au musée romain de Lausanne-Vidy proposait de redécouvrir les principes fondamentaux de l'archéologie. Parmi les mises en scène du parcours, une urne funéraire pillée était reconstituée et mise en parallèle avec un site intact tout en rappelant la législation. Les fiches pédagogiques de l'exposition abordaient également les conséquences de cette mise en scène didactique et explicite : « *Piller un site archéologique c'est tout d'abord s'approprier des objets qui appartiennent à la collectivité. Ensuite c'est priver les archéologues d'informations précieuses* ».

La question du pillage est parfois un sujet à part entière. L'exposition *Raubgräber - Grabräuber*, au Landes Museum Natur und Mensch d'Oldenburg en 2013, a été ainsi consacrée à cette problématique et plus spécifiquement au cas des détecteurs de métaux. Le Römisch-Germanischen Zentralmuseum de Mayence avait lui réalisé en 2011 une présentation itinérante sur la Kriminalarchäologie. En parallèle des expositions, peuvent être organisées des conférences ou des visites sur la fragilité du patrimoine. Safe aux États Unis propose : « *Special tours present the injury to archaeological and historical research caused by looting* » (« *Des visites spéciales présentent les dommages causés à la recherche archéologique et historique par les pillages* »).

Toutefois, les médiations sur les pillages restent encore limitées et surtout, ne sont pas systématiquement associées au discours général. Les plaquettes comme les sites Internet des institutions, ou les panneaux des musées de site n'en font généralement pas mention. Il est fort étrange que la thématique du pillage n'apparaisse que trop peu en tant que telle dans les offres de médiation des musées notamment en France. Cela sous-entend que la médiation de la discipline, à commencer par la pratique de terrain, serait suffisante. Les musées ont un rôle essentiel dans la sensibilisation des citoyens de demain. L'intérêt que le passé suscite dans la société crée pourtant un terreau favorable à la discussion et à la médiation. Cela s'inscrirait d'ailleurs dans une logique d'agora patrimoniale et d'ouverture des institutions.

### **Le rôle de l'archéologie programmée**

L'archéologie programmée est une façon de rapprocher les pratiques de l'archéologie et le grand public. Les chantiers organisés dans le cadre de la recherche programmée sont généralement ouverts à tous. Ils permettent aux étudiants ainsi qu'à toute personne intéressée de se former à l'acquisition des données de terrain et constituent un lieu privilégié pour diffuser les réalités des démarches archéologiques. Le contact avec la ressource et la méthode archéologique est ici direct. Le public se confronte à la rigueur scientifique tout en assimilant les notions de contexte et de stratigraphie. L'archéologie prend alors tout son sens, ce n'est pas une collecte d'objets mais une collecte d'informations.

Liées à la recherche programmée, certaines associations d'archéologie sont potentiellement des structures de proximité permettant d'initier le public aux méthodes de l'archéologie et l'impliquer dans un cadre scientifique et de mise en valeur du patrimoine local. La prospection, les chantiers bénévoles, le traitement des données de terrain sont autant d'activités passionnantes qui peuvent être réalisées par des amateurs - au sens le plus noble du terme - quand elles se font dans un cadre légal, avec l'appui et l'encadrement de personnes compétentes. Elles peuvent créer localement un dynamisme, une structure collective où se côtoient les notions de partage et d'apprentissage (Sence, 2010 ; Grappin, Rué, 2011). Les membres de ces associations deviennent bien souvent des médiateurs et des garants de la protection du patrimoine local. En étant bien implantés dans leurs territoires ils sont en effet les mieux placés pour veiller à l'intégrité de la ressource archéologique.





Robbins, K. *Portable Antiquities Scheme - A guide for researchers*, London : Portable Antiquities Scheme/The Lerverhulme Trust/the British Museum, 2014, 88 p. <https://finds.org.uk/documents/guideforresearchers.pdf>

Schall, C. *La médiation de l'archéologie à la télévision : la construction d'une relation au passé*. Thèse de doctorat, Université d'Avignon et des pays du Vaucluse, Université du Québec à Montréal, 2010, 506 p.

Schnapp, A. *La conquête du passé : aux origines de l'archéologie*. Paris : Carré, 1993, 511 p.

Sence, C. Le rôle des associations dans la médiation en archéologie. *Les Nouvelles de l'Archéologie*, Paris : Errance, 2010, p. 14-18.

Tobelem, J.-M. *Le nouvel âge des musées : les institutions culturelles au défi de la gestion*. Paris : Armand Colin 2010, 324 p.

Voisenat, C. L'expérience archéologique, une introduction, in Voisenat, C. (dir.) *Imaginaires archéologiques*. Paris : Édition de la Maison des Sciences de l'Homme, collections Ethnologie de la France, n°22, 2008, p. 5-33 (<http://books.openedition.org/editionmsh/3412>).

#### **Article publié dans :**

Denise, Fabrice et Jacobi, Daniel, (ss dir.) *Les médiations de l'archéologie*, Dijon : Editions de l'OCIM, 2017, p 171-185